

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize Juillet,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ

N°23.03.18

Présents	10
Pouvoirs	2
Absents/Excusés	

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 7 juillet 2023

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Amapola VENTRON, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Sylvie SOUCHON, Christian TANTI et Dominique VALÉRA.

OBJET :
**DEMANDE DE
SUBVENTION POUR
L'INSTALLATION DE
CAMERAS SUR
L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE DU SIGV
AUPRÈS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES DU
RHONE AU TITRE DE
L'AIDE AUX
EQUIPEMENTS DE
SECURITE PUBLIQUE-
ANNEE 2024**

MEMBRES POUVOIRS :

Mathieu PIETRI à Richard MALLIÉ
Corinne LE MEUT à Evelyne LOUIS

Monsieur le Président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif d'aide du département aux équipements de la sécurité publique,

Compte tenu du fait qu'il est possible de déposer au maximum 3 dossiers et qu'il convient de déposer un dossier en fonction des lieux d'implantation de caméras,

Considérant qu'il a été acté par les élus et les forces de l'ordre l'acquisition et l'installation d'un certain nombre de caméras pour améliorer le maillage du système vidéo en lien en partie avec le déploiement de la fibre noire sur le territoire intercommunal.

Il est prévu pour le premier trimestre 2024:

- l'installation d'un certain nombre de caméras aux abords des écoles, centre aéré et crèche (13 sites concernés et détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération).

Monsieur le Président propose aux membres du syndicat de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône afin de bénéficier d'une subvention au plus fort taux soit 60% d'un montant de 51 372,00 € HT.

Le plan de financement de ces dépenses s'établit comme suit :

Conseil Départemental 13	60 % Maxi	51 372,00 € HT
Financement SIGV	40 % Mini	34 248,00 € HT
TOTAL	100 %	85 620,00 € HT

LE COMITE SYNDICAL

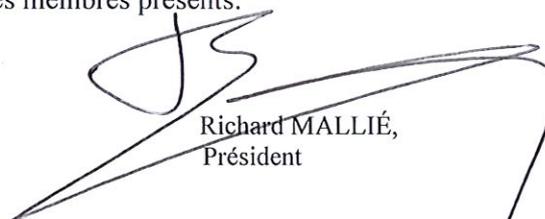
Oùï l'exposé de Monsieur le Président
Après avoir délibéré à l'unanimité

Autorise le syndicat à solliciter une subvention au plus fort taux de 60% auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour le financement des frais engagés à hauteur de 51 372,00 € HT.

Autorise le Président du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le
Président, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le :..... et de la
publication le :.....



Richard MALLIÉ,
Président

